



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MAI 2025

ETAIENT PRESENTS : Didier **MANUBY**, Fernand **ANTUNES**, René **MASSON**, Alexis **ROSSIGNOL**, Isabelle **THAUVIN**, Annie **GARRACHON**, Remy **LAMYRAND**, Jacques **MOREAUX**, Philippe **JOUBERTON**, Thierry **MEUNIER**

EXCUSES/POUVOIRS : Isabelle **MEGE** (Annie **GARRACHON**), Hélène **COURTADON** (pouvoir Fernand **ANTUNES**), Raquel **FERREIRA**, Amel **EL MANDILI** (Didier **MANUBY**), Ludovic **BERNARDIN**, Carole **FALKENAU**,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Annie GARRACHON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les compte-rendu de la séance du 25 février 2025 et de la séance du 08 avril 2025 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire,
- Travaux,
- Projets,
- Affaires financières et administratives
- Affaires foncières,
- Associations,
- Assainissement,
- Communauté de communes/Syndicats,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire fait part des décès de Monsieur André MEUNIER, Madame Thérèse GARRACHON, Monsieur Gilles GIRARD, Madame Odette MOLLE, Monsieur René GARACHON, Monsieur Jean MICHEL ancien Député.

Au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire adresse ses sincères condoléances aux familles.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDAT	ORGANISME	OBJET	MONTANT
311	SDIS	CONTRIBUTION COMMUNALE 1ERE MOITIE	27 939,76 €
330	CREDIT AGRICOLE	REMBOURSEMENT PRET	17 568.49 €
392	CREDIT AGRICOLE	REMBOURSEMENT PRET	14 876.72 €

2. TRAVAUX

2.1) Mairie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réfection des crépis de la mairie a commencé.

La reprise du crépi est programmée sur une partie des 3 façades extérieures et la montée intérieure le long de l'escalier.

Les joints de la façade côté place de la Mairie ne seront refaits qu'après la disparition des traces d'humidité.

2.2) Maison de Santé :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la maison de santé est en fonctionnement depuis le 1^{er} juillet 2024 et qu'aucune inauguration officielle n'a été faite.

Il conviendrait de voir une date d'inauguration en concertation avec les différents acteurs : l'Etat, les élus et les professionnels de santé. Le conseil municipal réfléchit à une date pour cette inauguration.

2.3) Bâtiment ancienne poste :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à la décision de la séance du mois de février, les menuiseries extérieures du bâtiment ont été changées.

Suite à l'occupation des locaux pour les travaux, il a été décidé également de réaliser les travaux d'isolation des murs intérieurs et réfections des faux plafonds en même temps que le changement des menuiseries.

Ces travaux ont été contraignant pour les occupants des locaux. Ils ont dû quitter le bâtiment pendant cette période. A cet effet, il est proposé de revoir le montant de leur loyer pendant cette période.

Monsieur le Maire propose de ne pas faire régler deux mois de loyers en avril et mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas faire payer 2 mois de loyer à la société ECHO AMBULANCE en compensation des désagréments occasionnés par les travaux.

2.4) Collège des Ancizes-Comps :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux de rénovation du collège des Ancizes-Comps.

Avec l'Adjoint chargé de la voirie communale, une réunion a eu lieu sur place afin d'étudier plusieurs scénarios pour assurer la sortie des collégiens du bâtiment pour prendre les cars et les véhicules des parents en toute sécurité.

Monsieur Thierry MEUNIER fait part qu'il est nécessaire de limiter le risque d'accidentologie à la sortie du collège.

Des travaux extérieurs à l'enceinte du collège sont en cours avec l'enfouissement de réseau électrique et le changement du transformateur existant.

3. PROJETS

3.1) École élémentaire – SCOLAEÉ - Point avancement sur le projet :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réunion sur le projet Scolaeé avec le cabinet d'architecte et le cabinet R3i,

Il indique le nouveau planning mise en place pour ce projet :

- Le dossier est en phase réalisation PRO,
- Le permis de construire va être déposé fin mai, début juin,
- La consultation pourrait avoir lieu cet été,
- CAO, choix et analyse des entreprises en septembre,
- Le projet pourrait commencer en octobre,

3.2) Bibliothèque :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de réfléchir sur l'avenir de la bibliothèque, en raison des travaux prévus dans le cadre du projet Scolaeé à l'école où elle est actuellement située.

La bibliothèque pourrait être installée de manière provisoire en attendant des travaux plus conséquents dans l'ancienne mairie.

Celle-ci a été vidée de son contenu par les élus de la commission. Quelques travaux de peinture pourraient remettre en valeur l'intérieur de ce bâtiment.

3.3) Colombarium :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il reste seulement deux places libres au colombarium du nouveau cimetière.

Il indique que lors du budget, il avait été inscrit un montant pour une commande de colombarium et de cavurnes.

Il convient donc de réajuster les devis des entreprises et de valider ces installations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander le réajustement des devis et de commander 12 places de columbarium et de 6 cavurnes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette proposition,

4. AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

4.1) Point subventions perçues :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un point sur les subventions qui étaient en attente de versement et qui ont été perçues.

- La poste : 25 000.00 € dans le cadre de l'aménagement de l'agence postale dans les nouveaux locaux
- Etat (DSIL) : 83 537.18 € solde des travaux de la nouvelle mairie
- Région : 36 448.69 € solde des travaux de la nouvelle mairie

4.2) Emprunt – projet SCOLAE :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la consultation en cours pour l'emprunt auprès de la banque des territoires.

Il est nécessaire de transmettre un certain nombre d'informations et de documents pour la réalisation de ce prêt.

Quand nous aurons tous les éléments et les dates de démarrage du projet, nous devons fixer la date de signature du prêt et du premier prélèvement.

4.3) Règlement de cimetière :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que différentes demandes de personnes extérieures à la commune désirant être inhumées dans les cimetières communaux sont arrivées en mairie.

Afin de gérer les demandes et pouvoir donner les mêmes réponses, il conviendra d'établir un règlement afin de définir la vente de place aux habitants extérieurs de la commune.

4.4) Installation vidéosurveillance sur l'avenue du plan d'eau :

Monsieur le Maire explique avoir reçu la personne qui a réalisé le devis pour l'installation d'une vidéo surveillance sur l'avenue du Plan d'eau.

La proposition du commercial ne correspond pas à la demande de la commune. La commission devra réfléchir et affiner le besoin sur ce projet.

4.5) Décision budgétaire modificative :

Monsieur le Maire informe qu'à la suite d'une anomalie dans la saisie du budget il convient de prendre la une décision modificative sur la section d'investissement et de fonctionnement afin de garantir le principe d'équilibre budgétaire comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement			023(023)	37 003,89
Dot. amort. et prov. Charges de fonct.			681(042)	996,11
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		0,00		38 000,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				481 190,45
Solde d'exécution section investissement			001(001)	481 190,45
OP : SCOLAE		313 188,24		
Immobilisations corporelles en cours	231(23)	313 188,24		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		313 188,24		481 190,45
Impôts directs locaux			73111(731)	33 295,00
Taxe sur les pylônes électriques			73132(731)	4 705,00
RECETTES - FONCTIONNEMENT		0,00		38 000,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		313 188,24		38 000,00
Solde d'exécution section investissement	001(001)	313 188,24		
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	37 003,89
Autres org pub - Bât. et installations			2804182(040)	996,11
OP : OPERT° EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISEES				443 190,45
Emprunts en euros			1641(16)	443 190,45
RECETTES - INVESTISSEMENT		313 188,24		481 190,45

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider les modifications budgétaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette décision modificative.

5. AFFAIRES FONCIERES

5.1) Droit de Prémption Urbain : Parcelles AN 568 et 570 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Prémption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour les parcelles AN 568 et AN 570 situées au croisement de la Rue des forgerons et de la Rue de l'Industrie avec du bâti pour une surface 7 161 m² pour un prix de vente fixé à 600 000.00 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de prémption urbain.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente.

5.2) Droit de Prémption Urbain : Parcelle AZ 337 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Prémption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour la parcelle AZ 337 située à Sagnes avec du bâti pour une surface 2 055 m² pour un prix de vente fixé à 169 000.00 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de prémption urbain.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente.

5.3) Droit de Prémption Urbain : Parcelle AK 326:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Prémption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour la parcelle AK 326 située Route des Fades sans bâti pour une surface 1 750 m² pour un prix de vente fixé à 29 500.00 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de prémption urbain.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente.

5.4) Camping : Point AOT avec nouveau gérant :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) a été signée mardi 20 mai 2025 avec les nouveaux exploitants.

L'AOT a été signée pour une durée de 10 ans.

5.5) Bâtiment Moutarde :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaliser sur la commune l'opération que la commune désire faire porter par l'Epf-SMAF.

Il indique qu'une proposition financière a été formulée par l'EPF Smaf auprès de Monsieur Moutarde. Nous attendons le retour de celle-ci afin que la commune se positionne pour cette acquisition.

5.6) Révision du PLU

Monsieur le Maire, informe que suite à plusieurs demandes notamment de l'usine Aubert et Duval et de certaines erreurs constatées lors du dernier PLU, il conviendrait de relancer une modification partielle du PLU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De relancer une modification partielle du PLU sur certaines parcelles de la commune,
- De consulter les cabinets nécessaires à cette modification,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette demande,

6. ASSOCIATIONS

6.1) Critérium du Dauphiné :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la 77^{ème} édition du Critérium du Dauphiné, course de cyclisme, passera sur la commune le lundi 9 juin.

L'itinéraire se déroulera de la route des Fades en direction de la Chartreuse puis de Saint-Jacques-d'Ambur. Un dispositif de sécurité sera mis en place pour l'occasion avec les associations locales.

6.2) Fête patronale :

Monsieur le Maire rappelle que la fête patronale se déroulera du mercredi 28 au samedi 31 mai, sur le thème intergénérationnel.

6.3) Diacomédie :

La Diacomédie organisée par la troupe du Foyer Rural, aura lieu du 27 juin au 06 juillet 2025 avec 8 représentations.

6.4) Association des 3 A :

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la dissolution du Club des 3 A.,

7. ASSAINISSEMENT

7.1) Travaux de Comps – planning entreprise Besançon

Monsieur le Maire informe que l'entreprise BESANCON réalisera des travaux d'assainissement cette année dans le cadre du marché conclut avec cette entreprise.

7.2) Travaux de Comps – Choix entreprise : Mission de contrôle

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux, une mission de contrôle doit être contractée afin de valider la bonne exécution.

Nous avons reçu 2 offres pour cette mission : Sol Solution et Resotec. Après analyse de la MOE et lecture de son analyse, le conseil municipal :

- Retient l'offre de SOL SOLUTION
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette opération.

8. COM/COM CSM ET SYNDICATS

8.1) Point Communauté des communes :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- que le déménagement de l'ancien EPHAD vers le nouvel a été effectué le 06 mai 2025 en présence du CCAS.
- que des bornes de recharge électrique seront installés sur la commune.
- de l'organisation d'un After Work C S M le 17 juin 2025 pour les élus.

8.2) SYDEM

Monsieur le Maire informe que des travaux pour réaliser un bassin de traitement des eaux sales seront effectués à la déchetterie.

8.3) Sioule et Morge

Monsieur le Maire rappelle que la compétence Assainissement sera transférée à Sioule et Morge à compter du 01-01-2026.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1) After Work :

Monsieur le Maire rappelle qu'un after work a été organisé par le Comité des Fêtes Place de la Mairie et un autre after-work a été organisé par le Comité de jumelage à Saint-Georges-de-Mons.

9.2) Privatisation voirie Rue de l'Industrie :

Monsieur le Maire informe du projet de privatisation de la voirie rue de l'industrie.

9.3) Installation du panneau et pupitre pour le pilon :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'installation du panneau et pupitre pour le pilon va intervenir prochainement.